

ARRETE DU MAIRE N°2026 – Mars-21
portant interdiction de circulation et stationnement-
Chemin de Putot-Rue des Marronniers

LA MAIRE DELEGUÉE DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.227,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de la société SBTP, représentée par Cengiz BEKCI, ZA des Hautes Varendes, 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE, reçue le 19 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers empruntant le Chemin de Putot et la rue des Marronniers, Bretteville-l'Orgueilleuse sur le territoire de la commune de THUE ET MUE, d'instaurer temporairement une interdiction de circuler, stationner et dépasser afin de permettre des travaux de réfection de chaussée par la société SBTP, le mercredi 25 mars 2026.

ARRETE

Article 1 : La circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits chemin de Putot et Rue des Marronniers, pour des travaux de réfection de chaussée par la société SBTP, mercredi 25 mars 2026.

Article 2 : La pré signalisation et la signalisation seront mises en place et entretenues par la société SBTP.

Article 3 : la société SBTP devra assurer par une signalisation, la continuité de la circulation piétonne et l'accès aux riverains.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. l'Adjudant de la brigade de Gendarmerie de Thue et Mue, et à la société SBTP, chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Thue et Mue, le 23 mars 2026

La Maire déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse
Laurence TROLET

